



PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL

Date : 29 juin 2020

Lieu : Cheyres

CONSEIL GENERAL

Présidence : Chanez Magali

Présences: Balestra Raphaël, Berthoud Corinne, Bise Sébastien, Brülhart Jonas, Castioni Patrick, Chanez Daniel, Chanez Yves, Darcey Christina, Gander Angélique, Grandgirard Janine, Heberling Sven, Maendly Jean-Luc, Märki Daniel, Marti Laure, Méan Thierry, Michel Céline, Monney Florian, Pillonel Bernard, Pillonel Jeanne-Antide, Poretti Sébastien, Rapo Philippe, Rey Stéphane, Sauterel Jean-Christophe, Sauteur Ludovic, Stauffacher Jörg et Wyss Gérard

Excusés : Bersier Louis, Morax Pierre, Pillonel Philippe

Secrétaire : Laetitia Wenger

CONSEIL COMMUNAL

Présences : Arnold Pascale, Cornioley Christian, Dietlin Pierre-Yves, Monney Fabien, Pochon Bernard, Prébandier Krisztina et Rosset Blanc Dominique

La présidente souhaite la bienvenue à cette 15^{ème} séance du Conseil général de Cheyres-Châbles. La présidente rappelle les mesures d'hygiène à respecter pendant cette séance. Chacun prendra un petit sachet plastique à placer sur les micros avant de prendre la parole. Merci de le reprendre après chaque prise de parole. Comme nous le rappelle les médias, le virus est toujours là. L'office fédéral de la santé publique nous redit l'importance de respecter des mesures de protection par pour éviter une recrudescence des cas. L'application SwissCovid, pour le traçage des cas, est maintenant disponible pour smartphone. La présidente encourage l'assemblée à la télécharger pour se protéger et protéger les autres.

Nous avons la tristesse de vous faire part ce soir du décès de Mme Marie-Thérèse Morax, épouse de Pierre, Conseiller général et ami. Le Conseil général, le Conseil communal ainsi que la population de Cheyres-Châbles présentent à Pierre ainsi qu'à sa famille ses sincères condoléances. Nos pensées vous accompagnent pour traverser cette épreuve.

Nous avons l'honneur d'avoir parmi nous ce soir Mme Valérie Piller Carrard, citoyenne de notre commune et Conseillère nationale. Lors des élections fédérales du 20 octobre 2019, elle a été réélue pour un troisième mandat sous la coupole fédérale. Nous la félicitons officiellement ce soir.

« Chère Valérie, ton engagement politique est un bel exemple pour notre jeunesse et pour chaque citoyen. Tu as commencé la politique très jeune au sein d'un exécutif communal. Tu y as fait tes armes avant d'être élu au Grand conseil puis de rejoindre la capitale. A l'approche des élections communales de 2021, nous encourageons nos concitoyens jeunes ou moins jeunes à suivre ton exemple en s'engageant au sein de l'exécutif ou du législatif de notre commune. Nous te souhaitons plein succès pour cette législature en cours et sommes heureux et fiers de te compter parmi nos concitoyens. »

La présidente donne la parole à Mme la Conseillère Nationale. Elle s'exprime en ces termes :

*« Madame la présidente du Conseil général,
Monsieur le syndic,
Mesdames, Messieurs, les représentantes et représentants du Conseil communal et du Conseil général,
Mesdames, Messieurs,*

Je suis très heureuse d'être parmi vous ce soir, et vous remercie pour l'invitation. Cette rencontre aurait dû avoir lieu il y a trois mois et demi. Le 16 mars, date initiale de notre rencontre, la crise du COVID venait d'éclater en Suisse... C'est précisément à cette date que le semi confinement a commencé dans notre pays.

J'ignore comment vous avez vécu ces deux mois d'isolement, j'espère que vous m'en direz quelques mots. De mon côté, je me suis retrouvée à domicile avec mes trois jeunes enfants, et comme bon nombre d'entre vous comme parents, je n'ai pas pu travailler autant que voulu durant cette période. J'ai aussi perdu ma grand-maman, emportée par cette pandémie... Mais comme dit le proverbe « À quelque chose malheur est bon » : je crois que nous avons été nombreux à apprécier ce ralentissement de nos rythmes de vie, cette proximité retrouvée avec nos proches, en un mot cette occasion de repenser notre vie de tous les jours.

Cette crise a aussi été l'occasion d'exprimer notre solidarité les uns envers les autres. Et notre commune de Cheyres-Châbles ne l'a pas ratée ! Je vous remercie toutes et tous pour votre engagement, pour ce beau mouvement de solidarité où les personnes les plus en forme se sont souciées du bien-être des plus vulnérables, notamment en leur faisant les courses, ou en allant à la déchetterie par exemple. Vous avez été à la hauteur de la gravité de la situation. Du fond du cœur, je dis merci à toutes ces personnes qui se sont engagées!

Et j'aimerais vous remercier pour quelque chose de plus lointain, qui paraît même très ancien vu tout ce qui s'est déroulé entre deux : ma réélection au Conseil national. Lors des élections fédérales du 20 octobre dernier, vous m'avez massivement réélue pour quatre ans à Berne. Je vous en remercie chaleureusement : c'est extraordinaire de partir au travail en me sentant si soutenue par ma région.

Ce soutien massif me motive davantage, et m'accompagne dans les moments difficiles, comme lorsqu'un projet pour lequel on s'est investi est refusé par la majorité. Vous savez comme moi que les encouragements qui viennent de nos électeurs sont des reboosteurs indispensables !

Siéger sous la coupole fédérale est une expérience très particulière que je vis maintenant depuis 8 ans. J'y côtoie des représentants de toute la Suisse, qui bien-sûr n'ont pas toute la même sensibilité politique que moi....mais ces différences font de notre système politique une richesse, qui nous permet de trouver des compromis sur des dossiers d'importance pour l'ensemble de la population, et on a pu encore une fois l'expérimenter durant toute cette période.

Pendant cette 3^{ème} législature à Berne, je continuerai à défendre les intérêts des Fribourgeoises et Fribourgeois, et comme présidente de Pro Familia Suisse, je mettrai un accent particulier sur les familles et les personnes défavorisées. Mes objectifs sont assez clairs ! J'entends aussi protéger notre service public, l'un des lieux où s'exprime le mieux le lien social. Avec conviction, je continuerai mon combat contre la pauvreté qui touche encore trop de personnes dans notre pays.

Travailler sous la coupole fédérale est une expérience passionnante qui permet de se plonger à fond dans certains dossiers. Mais à force d'avoir le nez dans les papiers et de côtoyer des spécialistes, le risque de se déconnecter de la population existe aussi. C'est pour cette raison que le contact que nous entretenons est si précieux de mon point de vue. Continuez à venir me parler, à me faire part de vos préoccupations, pour que je puisse les relayer à Berne.

Cette nouvelle législature est pour moi synonyme de changement ! De changement de commissions, qui comme vous le savez, sont les organes où se prennent les décisions majeures pour notre pays, où les confrontations politiques s'opèrent. Désormais, je suis membre de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture – la fameuse CSEC - ou WBK auf Deutsch- qui traite de sujets comme l'encouragement à la formation et à la recherche, la promotion de la culture et du plurilinguisme, des questions d'égalité, de propriété intellectuelle ou encore de protection des denrées alimentaires.

Mon autre commission est la Commission des transports et des télécommunications – la CTT ou KVF auf Deutsch – qui traite de la politique des transports publics et des routes, de dossiers concernant la Poste, Swisscom ou encore la SSR. Je suis désormais votre lien avec Berne sur des dossiers comme les transports publics ou la formation, un rôle de relais qui est important pour moi. Par ailleurs, si je peux faciliter vos contacts avec nos instances cantonales, je le ferai avec grand plaisir.

N'hésitez pas à venir me parler de ces sujets ou d'autres qui vous préoccupent, je me réjouis de pouvoir échanger avec vous. Prenez soin de vous et de vos proches. Et je vous souhaite une agréable séance et merci pour votre attention. »

La présidente remercie Mme la Conseillère nationale pour ces mots et pour son regard sur la politique et qu'elle reste accessible à la population fait plaisir à entendre. Elle la remercie également d'être avec nous ce soir.

La partie officielle devant débiter, la présidente demande de mettre en veille les téléphones portables et rappelle à tous les intervenants de se lever avant de prendre la parole et de s'exprimer au micro.

Conformément à l'art. 38 de la loi sur les communes (du 25 septembre 1980, état au 1^{er} janvier 2011), la présidente rappelle aux membres du Conseil général qu'ils ont été convoqués à la séance de ce jour par lettre personnelle du 7 mai 2020, par affichage au pilier public, par tout-ménage, par publication dans la Feuille Officielle et sur le site internet de la commune.

Y a-t-il une remarque sur le mode de convocation ?

La présidente demande s'il y a d'autres remarques à formuler sur le mode de convocation.

Les scrutateurs sont : Mmes Darcey Christina, Michel Céline et M. Poretti Sébastien.

La présidente remercie la secrétaire du Conseil général, Mme Laetitia Wenger, de prendre le procès-verbal de cette séance et informe qu'elle sera enregistrée afin d'en faciliter sa rédaction, selon l'article 3 du règlement d'exécution de la loi sur les communes. La bande sera effacée sitôt le procès-verbal approuvé.

Elle demande aux scrutateurs de bien vouloir procéder au contrôle des présences.

Présences : 27 Majorité : 14 Quorum atteint

Sont excusés : MM. Bersier Louis, Morax Pierre, Pillonel Philippe.

Elle rappelle que pour les votes et élections, les décisions sont prises à la majorité des votants, les bulletins nuls et les abstentions ne comptant pas.

Le quorum étant atteint, elle déclare cette assemblée valablement constituée.

La présidente relève que le Conseil communal est au complet.

La présidente fait lecture du tractanda :

1. Approbation du PV de la séance du Conseil général du 25 mai 2020
2. Comptes 2019
 - 2.1. Comptes de fonctionnement
 - 2.2. Comptes des investissements
 - 2.3. Rapport de la commission financière
 - 2.4. Approbation des comptes 2019
3. Nomination de l'organe de révision
4. Réaménagement de la place de jeux de Châbles, avec crédit y relatif
5. Transformation de la ferme communale et création d'une crèche - demande de crédit complémentaire
6. Mise en séparatif du réseau EU/EC entre la rue de la Chapelle et la route de Mussillens à Châbles, avec crédit y relatif
7. Etude sur l'évolution des aménagements au centre du village de Châbles (arrêt de bus et zone 30 km/h élargie), avec crédit y relatif
8. Participation communale au remplacement du CCF de la STEP à l'ERES, avec crédit y relatif
9. Création d'un chemin pédestre Cheyres-Châbles, avec crédit y relatif
10. Détermination du nombre de conseillers communaux pour la législature 2021–2026
11. Informations du Conseil communal
12. Informations du Conseil général
13. Divers

Quelqu'un a-t-il une remarque à formuler concernant l'ordre du jour ?

La présidente demande maintenant de procéder au vote à main levée pour l'approbation du tractanda.

Vote :

Approbation : 27 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le tractanda est accepté par 27 voix.

La présidente remercie les membres du Conseil général et déclare cette séance ouverte.

1. Approbation du PV de la séance du Conseil général du 25 mai 2020

Y a-t-il une remarque à formuler quant à l'entrée en matière ?

La présidente rappelle que ce procès-verbal ne sera pas lu en assemblée, il a été remis avec la convocation.

Y a-t-il une remarque concernant le procès-verbal ?

Les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

Vote :

Approbation : 27 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le procès-verbal du 25 mai 2020 est approuvé par 27 voix.

La présidente remercie Mme Laetitia Wenger, secrétaire, pour sa rédaction.

2. Comptes 2019

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ?

2.1 Comptes de fonctionnement

La présidente informe que les comptes ont été transmis aux Conseillers généraux ainsi qu'à la commission financière. Ils ne seront pas détaillés lors de cette séance, mais présentés de manière générale, la discussion sur les comptes de fonctionnement et d'investissement se fera lors du point 2.4.

La présidente passe la parole à **M. Bernard Pochon** pour la présentation de cet objet.

Les comptes présentés ce soir sont basés sur le budget 2019, corrigés de 7 amendements et approuvés lors de la séance du 17 décembre 2018. Les comptes 2019 ont été présentés à la Commission financière et à l'organe de révision. Dans son rapport du 26 mai dernier, l'organe de révision atteste que les comptes annuels sont conformes à la loi et recommande de les approuver. Ce rapport a été remis à la commission financière et à la Présidente.

Les comptes vous sont présentés avec clarté et commentés pour les points le méritant. Je tiens à remercier le boursier communal, M. François Guerry, pour son travail comptable, mais également pour l'effort de présentation effectué chaque année.

Le grand livre est confidentiel mais, par soucis de transparence, il a été transmis à la Commission financière. Cependant, si cet exercice devait se reproduire lors de la prochaine législature, il conviendrait de programmer une ou plusieurs séances après les comptes et d'en définir les objectifs et les modalités. Cet avis est partagé par le Conseil et par la Commission financière.

En résumé, les comptes de fonctionnement se bouclent sur un chiffre d'affaire de CHF 11'175'051. Le bénéfice s'élève à CHF 2'612.- et les amortissements supplémentaires à CHF 726'350.-.

Après examens, l'organe de révision les attestent conformes à la loi.

Après 3 ans de fusion, il est intéressant de présenter l'évolution des comptes de la nouvelle commune. L'échelle des valeurs est volontairement identique pour toutes les diapositives, afin de visualiser l'importance des différents numéros de comptes.

Les résultats de l'administration sont stables à CHF 710'000.- avec une baisse d'environ CHF 20'000.- en 3 ans. Les résultats de l'ordre public sont stables ces deux dernières années à CHF 113'000.-. Les résultats de l'enseignement et formation ont augmenté de CHF 250'000.- pour se situer en 2019 à CHF 2'500'000.-. Les résultats de culte, culture et loisirs se situent à CHF 145'000.-.

Les résultats de la santé ont augmenté de CHF 125'000.- et se situent actuellement à CHF 827'000.

Les résultats des affaires sociales ont progressé de CHF 153'000.- et se situent en 2019 à CHF 1'217'000.-. Il est à noter que ce sont les 3 comptes comportant le plus de charges liées qui subissent les plus grandes variations. Le compte transport et communication s'équilibre entre l'entretien des routes et les revenus des ports. Pas de surprise dans la protection, l'aménagement et l'environnement puisque le compte de l'eau doit s'autofinancer comme le compte de la protection des eaux. L'autofinancement de la gestion des déchets doit être au minimum de 70%. Le résultat se situe en 2019 à CHF 110'000.-. Pas de commentaire sur le compte économie. Le résultat des comptes finances et impôts se stabilise à plus de CHF 5'600'000.-. Les impôts sur les gains immobiliers et les plus-values comme les impôts sur les mutations contribuent largement à ce résultat.

Les amortissements supplémentaires proviennent : des produits supplémentaires provenant des impôts variables et antérieurs pour CHF 472'000.-, des produits supplémentaires provenant des activités du port pour CHF 55'000.-, de la non utilisation de l'intégralité de certains budgets, principalement du port à hauteur de CHF 75'000.- et de l'économie de CHF 30'000.- sur le renouvellement des emprunts ou des coûts des nouveaux emprunts, une dissolution des réserves pour CHF 90'613. Ces 5 points expliquent une différence de CHF 722'000.- sur une différence effective de CHF 785'000.- sur le budget et permettent de réaliser des amortissements supplémentaires à hauteur de CHF 726'349.-.

M. Bernard Pochon présente le graphique des charges liées.

On voit que cette année, les charges liées cantonales sont à peu près équivalente, ce sont les charges liées des Associations de communes qui ont augmenté.

Et puis la répartition des charges communales, vous voyez que les charges liées représentent 47%, les charges financières représentent 11% et les charges sur lesquelles le Conseil a la main, c'est-à-dire personnel, biens, services et marchandises ; personnel 15 % et services et marchandises 26%.

2.2 Comptes des investissements

Premièrement par l'ordre public l'achat d'une tonne-pompe l'investissement est clos. Pour cultures et loisirs, il y a 2 sujets qui vous sont présentés ce soir, c'est le chemin Cheyres-Châbles et la place de jeux de Châbles.

Transports des communications

Giratoire de Vaularbel, l'investissement est clos, il a été présenté à la séance du 9 décembre 2019. La piste cyclable de la bergerie, l'investissement est clos. Décoration du giratoire l'investissement est clos. Le chemin de la grande salle/gare n'est pas prioritaire dans le mille feuille, il a été repoussé. L'assainissement du local de la voirie est présenté dans le fonctionnement, avec préavis favorable de la Commission financière. Chemin des Grèves, travaux terminés, verbal et servitude encore à effectuer. Les défibrillateurs, l'investissement est clos et remise à niveau du portique, l'investissement est clos également.

Ensuite, protections et aménagements et environnement, complément défense-incendie ; présenté dans le fonctionnement. Finalement, cela a coûté bien moins cher que ce qui avait été prévu, donc nous avons pu mettre ce point dans le fonctionnement. Le renouvellement des compteurs d'eaux

est effectué au cours des ans dans le fonctionnement également. La gestion de commande des eaux usées, l'investissement est clos. Le ruisseau de la Croix est en cours.

Pour l'économie, il y a le traditionnel syndicat AF Cheyres-Yvonand, sinon la place de détente du Crêt est en cours.

Dans finance et impôts, vous avez la déconstruction de la grange Moullet présentée dans le fonctionnement avec un préavis favorable de la Commission financière. En effet, on a eu une offre bien en-dessous du coût estimé. Puis pour la ferme communale, c'est en cours, avec un complément demandé ce soir. Donc s'il y a 73% des budgets d'investissement qui n'ont pas été utilisés, c'est en grande partie l'investissement de la ferme communale et sinon ce sont les deux objets qui sont présentés ce soir, chemin et place de jeux.

Concernant le bilan ; moins sur la dette puisque l'évolution est stable, elle a augmenté un peu en 2018, mais elle se situe quand même au-delà de 15 millions. Il faut faire attention à cet objet, c'est quand même plus que le chiffre d'affaire annuel.

Voilà je vous remercie et je suis à votre disposition pour les questions.

La présidente remercie **M. Bernard Pochon** pour la présentation.

2.3 Rapport de la Commission financière

La présidente passe la parole à **M Daniel Chanez** pour la présentation de cet objet.

Mesdames, Messieurs,

La Commission financière s'est réunie les 9 et 10 juin 2020 afin d'examiner les comptes 2019. Messieurs Bernard Pochon, Conseiller communal et François Guerry, Boursier communal, ont présenté les comptes et répondu à toutes nos questions.

*Le résultat de l'année dernière présente un **bénéfice de CHF 2'612.33**. Si, d'un côté, nous avons pu affecter environ CHF 725'000.- pour des amortissements supplémentaires, nous devons aussi relever que nous avons bénéficié de rentrées fiscales supplémentaires pour environ CHF 250'000.- (montant très aléatoire) et d'impôts sur les gains immobiliers supérieurs au budget pour environ CHF 120'000.-, tout comme l'impôt sur les mutations pour CHF 80'000.-. De plus, certains investissements n'ont pas été effectués, comme par exemple le chauffage de l'école de Châbles pour CHF 500'000.-.*

Autrement, nous pouvons déjà relever les effets positifs de la réorganisation de la crèche. Un travail de fonds a été déjà réalisé afin de maîtriser ces coûts.

La Commission financière propose ainsi au Conseil général d'accepter les comptes 2019.

La présidente remercie **M. Chanez Daniel** et passe au point suivant.

2.4 Approbation des comptes 2019

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ?

La présidente passe la parole à **M. Florian Monney**.

Une question pour mon information. Au chapitre enseignements et formation, on a au point 210.318.0 prestation service au bus scolaire, puis au point 210.362, dépense communale pour les transports. Quelle est la différence entre ces deux points ?

Mme Dominique Rosset Blanc rétorque que le transport bus scolaire est pour les élèves de Châbles qui descendent à Cheyres pour les cours de gym, d'ACT et de piscine. Donc, il y a des transports qui sont des transports scolaires naturels obligatoires et des courses spéciales. Ce ne sont pas des courses à l'horaire, ce qui explique qu'il y ait un budget spécifique.

M. Florian Monney se demande également au chapitre transports et communications ; il a remarqué que dans la location de véhicules, machines et matériel, il y avait déjà une bonne différence, s'il se souvient bien déjà en 2017. En 2018, le budget atteint CHF 21'000.-, en 2019 à CHF 22'000.-, M. Monney demande si c'est prévu de corriger le budget ou de diminuer les prestations. Il est étonné que ce budget n'ait pas été corrigé vu qu'il y a une bonne différence qui subsiste depuis 1 -2 ans.

M. Fabien Monney répond que l'objectif était une compression des coûts, mais comme il y a des locations de machines qui sont obligatoires, le budget sera modifié pour l'année prochaine.

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent les comptes 2019, lèvent la main ».

Vote :

Approbation : 27 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Les comptes 2019 sont approuvés par 27 voix.

3. Nomination de l'organe de révision

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ?

La présidente : ce n'est pas le cas, conformément à l'article 97 de la loi sur les communes, la proposition de désignation de l'organe de révision revient à la Commission financière.

La présidente passe la parole à **M. Daniel Chanez** pour la présentation de cet objet.

Cet organe de contrôle est nommé pour 3 ans, donc pour 2020, nous devons nommer une fiduciaire pour effectuer ce travail.

Proposition de la fiduciaire pour le contrôle des comptes de la Commune de Cheyres-Châbles.

La Commission financière a demandé 3 offres :

- 1. Fidustavia SA d'Estavayer*
- 2. Fiduconseils SA d'Estavayer*
- 3. Association Fiduplus Fiduciaire d'Estavayer*

Sur les 3 demandes, nous avons reçu 2 offres, celle de Fiduconseils SA et celle de Fidustavia SA.

Ces deux offres sont valables.

Pour la période 2016/2019, Fiduconseils SA a contrôlé notre commune.

La Commission financière a examiné en date du 10 juin les offres.

Dans notre choix, nous avons tenu compte de l'entrée en vigueur de MCH2, d'une fiduciaire régional, et son coût.

La Commission financière vous propose Fiduconseils SA, qui peut renouveler pour une seconde fois son mandat.

La présidente remercie **M. Daniel Chanez**, président de la Commission financière pour la lecture de leur rapport et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la proposition de la Commission financière de nommer pour un second mandat Fiduconseils SA comme organe de révision, lèvent la main ».

Vote :

Approbation : 27 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le renouvellement du mandat de Fiduconseil SA est accepté par 27 voix.

4. Réaménagement de la place de jeux de Châbles, avec crédit y relatif

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ?

La présidente passe la parole à **M. Bernard Pochon** pour la présentation de cet objet.

La place de jeux de Châbles est placée idéalement à côté de la salle et de l'école. Il n'y pas de trafic important à proximité et elle bénéficie d'une vue imprenable sur le lac et le Jura.

Cette place mérite un lifting avec revue des jeux s'y trouvant et la création d'un espace ombragé de rencontre. Le groupe de travail, composé de Krisztina Prébandier, Guillaume Gomonet, Annick Bellatalla et Gérard Wyss, propose de conserver la barrière, le tourniquet, le jeu à ressort et le balancier. Une balançoire à nid d'oiseau, une tour à grimper et le couvert compléteront l'attrait de ce lieu.

Le sol reste en gazon avec des copeaux aux endroits des jeux, un dallage en plaque de béton sous le couvert. Ainsi aucun terrassement ne sera nécessaire et l'entretien sera facilité.

Nous avons transmis 3 demandes d'offres sur lesquelles 2 sont revenues. L'offre retenue se monte à CHF 45'000.-. Il manque dans cette offre la table et les bancs sous le couvert qui s'élève à CHF 1'700.-. Avec mes excuses pour cela.

La commande des travaux est prévue en juillet 2020, pour un début des travaux en août 2020 et une mise en service fin août – début septembre 2020.

La présidente remercie **M. Pochon** et passe la parole à **M. Ludovic Sauter**.

La Commission financière s'est réunie en date du 10 juin 2020 pour étudier cette demande. Monsieur Bernard Pochon, Conseiller communal, nous a présenté l'objet du crédit. Un groupe de travail s'est penché sur les possibilités et les besoins de l'actuelle place. En effet, comme la crèche utilisera également cette infrastructure, cela en fera la seule place de jeux de Châbles. Un accent notamment a été mis sur un entretien facile.

A relever encore que le montant du crédit demandé, suite aux trois demandes d'offres, est inférieur au montant initialement prévu dans le budget d'investissement (CHF 100'000).

La Commission financière s'est prononcée favorablement pour ce crédit de CHF 45'000 (TTC), financé par les liquidités courantes.

La présidente remercie M. Ludovic Sauter et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent le crédit pour le réaménagement de la place de jeux de Châbles, avec crédit y relatif, lèvent la main ».

Vote :

Approbation : 27 Avis contraire : 0 Abstention : 0

L'octroi de crédit pour le réaménagement de la place de jeux de Châbles est accepté par 27 voix.

5. Transformation de la ferme communale et création d'une crèche - demande de crédit complémentaire

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ?

La présidente passe la parole à Mme Krisztina Prébandler puis à M. Fabien Monney qui sont membre du Conseil communal et de la commission de bâtisse pour la présentation de cet objet.

Mme Krisztina Prébandler

Vous avez été nombreux à honorer l'invitation pour la visite de notre ferme. Je vous le dis, notre ferme, puisque la volonté populaire a décidé de garder ce bijou, témoin du passé du village. Beaucoup se déplacent jusqu'à Ballenberg pour voir son pareil.

Je vous le dis, votre cœur, notre cœur balancent. Pour une commune, d'avoir un héritage pareil est une fierté mais aussi une responsabilité qui a son prix. Et justement, nous sommes ici pour parler de prix. Mais avant de passer la parole à Fabien, je vous ne présente pas de chiffres, mais plutôt des rêves qui se transforment malheureusement en chiffres.

Nous sommes fiers, le bâtiment est classé catégorie 2 par les Services des biens culturels. Mais qu'est-ce qui se cache derrière ce numéro 2 ? Ce numéro dénombre les éléments typiques d'époque à sauvegarder. Et dans « sauvegarder », il y a « salve » comme garantie et « garder » comme protéger.

Si nous voulons sauver un bâtiment protégé de catégorie 2, nous devons garder :

- *L'enveloppe (façade et toiture) et les éléments caractéristiques qui en font partie.*
- *La structure porteuse primaire et le gros œuvre.*
- *L'environnement ou cadre immédiat et la caractéristique de l'immeuble (jardins, cours, place etc.).*

- *La structure porteuse secondaire et le second œuvre.*
- *L'organisation générale des espaces intérieurs et les éléments essentiels des aménagements intérieurs qui matérialisent cette organisation.*
- *Les éléments décoratifs des façades.*
- *L'environnement ou cadre étendu et la caractéristique de l'immeuble (jardins, parcs, allées etc.).*

Donc, il faut tout garder. C'est un exercice extrêmement difficile, mais nous avons trouvé les architectes qui sont garants. Alors, pour coordonner la sauvegarde de ce bâtiment, une commission de bâtisse s'est formée avec les personnes que vous connaissez bien sous la présidence de Stéphane Rey. Quel était notre travail jusqu'à aujourd'hui?

- *Validation du projet architectural définitif, prêt pour la mise à l'enquête*
- *Situation spéciale avec le PAL en cours, nous devons présenter des plans sans faute*
- *Tous les services ont été consultés*

Nous sommes arrivés à la conclusion que le prix initial ne suffit pas à la réalisation du projet parfait. Voici les coupables : les frais supplémentaires :

- *Redéfinition des surfaces habitables (suppression du studio de 1,5 pièce), garder la structure des murs porteurs*
- *Création d'un ascenseur sur mesure afin de sauvegarder la structure existante du plancher et de l'ancienne cage d'escalier*
- *Travaux de réfection de l'escalier intérieur et extérieur*
- *Changement complet des tuiles*
- *Démolition et reconstruction du bûcher*
- *Terrassement et construction supplémentaire pour les parties neuves*
- *Installation d'un chauffage géothermique individuel (étude chauffage central)*
- *Pose d'une installation photovoltaïque*
- *Création d'une rampe d'accès par le Nord*
- *Réfection des crépis à neuf sur toutes les façades pour les rendre isolantes*
- *Augmentation de la surface de la crèche, pour 24 – 26 enfants (+17 m²)*
- *Supplément d'honoraires pour les travaux complémentaires*
- *Aménagement de la cuisine de la crèche*
- *Drainage et bac de rétention*
- *Fermeture complète de la grange selon l'exigence de l'ECAB*

Et les frais non compris :

- *Mise en séparatif des eaux usées*
- *Mobilier de la crèche*

Sur les plans définitifs, changement du rez-de-chaussée et agrandissement de la crèche.

Pour terminer, avec les questions techniques, voici le planning établi dans son état d'aujourd'hui :

- *Juillet - nov. 2020*
 - *Procédure de permis de construire*
- *Juillet - avril 2021*
 - *Appels d'offres et adjudications en parallèle*
- *Novembre 2020*
 - *Début des gros œuvres*
- *Fin 2021*
 - *Fin des travaux*

M. Fabien Monney

Je tiens tout d'abord à saluer MM. Olivier Chablais et Olivier Fischer, architectes pour leur présence ce soir. Le contexte des principales modifications et des travaux supplémentaires vous ont été présentés à l'instant par Krisztina. Vous avez eu l'occasion de visiter la ferme communale et pu voir son état actuel et l'ampleur du projet de transformation.

Dans cette seconde partie de présentation, nous allons vous présenter les aspects financiers du projet que vous trouvez dans le message que vous avez reçu.

Les chiffres techniques ont été contrôlés par l'architecte et les chiffres financiers validés par notre boursier communal.

Comme il y a beaucoup de chiffres, je vais essayer de rester le plus clair et compréhensible possible. Pour commencer, un petit historique des coûts du projet. Depuis l'estimation du jury du concours en 2016, il y a eu chaque année une nouvelle estimation des coûts liés à l'évolution du projet. La dernière estimation des coûts a été calculée sur la base d'un devis général daté du 17 février 2020, lui-même basé sur des offres; méthode beaucoup plus précise qu'une estimation au cube SIA. Cette dernière estimation est de CHF 4'663'000.-. Vous noterez que le coût du projet actuel est inférieur à l'estimation faite par le jury du concours en 2016.

Le coût du projet initial était de CHF 3'828'000.- (TTC). Il a été calculé sur un prix au mètre cube, selon la norme SIA102. La précision des chiffres était de +/- 15%. Ce crédit a déjà été voté par le CG le 18 mars 2019.

Le coût du projet final est de CHF 4'663'000.- (TTC). Il a été calculé sur la base d'un devis général daté du 17 février 2020. Lui-même basé sur des offres. La précision des chiffres est de +/-10%. La différence de CHF 780'000.- (TTC) entre les 2 projets, est la somme complémentaire à financer et à voter ce soir pour permettre la réalisation du projet de la ferme communale.

Pour information, vous voyez ici des chiffres indicatifs sur l'évolution du prix au mètre cube :

- Pour le projet initial, elle était basée sur la norme SIA102, donnant un prix indicatif de CHF 750.-/m³.
- Pour le projet final, l'estimation est basée sur le devis général du 17 février 2020, donnant un prix indicatif de CHF 785.-/m³.

La différence est de + CHF 35.- par m³. Ce montant de CHF 785.- correspond aux prix usuels par m³ pour un projet de transformation de ce type. Le message mentionne les principales raisons de l'évolution et des modifications du projet. Au niveau financier, pour ces éléments, les coûts supplémentaires se montant à CHF 610'000.- (TTC). A cela s'ajoute la création d'un accès en rampe par le Nord pour un montant de CHF 170'000.- (TTC). Le total de ces 2 montants correspond au solde à financer de CHF 780'000.- (TTC).

Attention ! Ne sont pas compris dans cette demande de crédit complémentaire : le mobilier de la crèche et la mise en séparatif du collecteur entre la ferme et la route de la Chapelle. Ces objets feront l'objet de demandes séparées.

Le projet de transformation coûtera CHF 4'663'000.- selon le devis général. Ce montant correspond : aux coûts du projet initial de CHF 3'828'000.-, + les coûts supplémentaires de CHF 780'000.- (répartis à raison de CHF 610'000.- pour le bâtiment et CHF 170'000.- pour la rampe), + les coûts d'honoraires d'étude de CHF 55'000.- déjà financés par les liquidités communales avant la 1^{ère} demande de crédit.

A cela s'ajoute les coûts pour l'achat de la ferme et du terrain par l'ancienne Commune de Châbles pour un montant de CHF 591'000.-. Ce qu'il faut retenir ici, c'est qu'une fois réalisé, le projet de la ferme communale aura coûté à la collectivité CHF 5'254'000.-.

Le crédit nécessaire est de CHF 4'608'000.-. C'est le montant qui doit être financé pour la réalisation du projet. Le montant de CHF 4'608'000.- se décompose de la manière suivante : Les coûts du projet initial de CHF 3'828'000.- (qui a déjà été voté), + les coûts supplémentaires de transformation de CHF 610'000.-, + les coûts de création de l'accès en rampe par le Nord de CHF 170'000.-. Les 2 derniers montant indiqués ici, soit un total de CHF 780'000.-, doivent être votés en bloc ce soir.

La charge annuelle d'intérêts est calculée au taux estimé de 1%, sur le montant de l'emprunt à contracter de CHF 4'608'000.-, soit un montant de CHF 46'080.-. La charge annuelle pour l'amortissement, c'est-à-dire ce que nous remboursons à la banque sera de l'ordre d'au minimum 1% de l'emprunt de CHF 4'608'000.-, soit de CHF 46'080.-. Selon la norme MCH2, le montant de CHF 1'843'200.- (correspondant au 40% de l'emprunt total de CHF 4'608'000.-), doit être pris en

compte dans le calcul de l'amortissement. Selon MCH2, seuls les m² utilisés par la crèche entre dans le calcul de l'amortissement car il s'agit de patrimoine administratif.

Au taux de 3% (sur 33 ans) cela représente un montant d'amortissement comptable annuel de CHF 55'296.-. C'est le montant d'amortissement qui apparaîtra dans les comptes communaux.

Le patrimoine financier (soit dans notre cas, le solde comptable à amortir de CHF 2'764'000.- qui correspond aux appartements) fera l'objet d'une réévaluation régulière à la juste valeur (appelé en terme financier « faire value »). On parlera de réévaluation si la valeur augmente et de dépréciation si la valeur diminue. Ce mécanisme a été expliqué à la Commission financière par notre boursier communal.

Les frais annuels d'entretien d'un montant de CHF 46'630.- sont calculés au taux de 1% sur le montant des travaux à effectuer de CHF 4'663'000.-.

Dans le message, vous trouvez toutes les informations relatives aux divers types d'appartements, au nombre de pièces, aux prix par m², aux surfaces et aux montants des rendements estimés pour chaque unité. Basé sur ces éléments, le rendement annuel estimé est de CHF 160'090.-. Il correspond à la part de la crèche de CHF 57'240.- additionné des rendements des appartements de CHF 102'850.-. Cela correspond à un rendement de 3,05% en tenant compte de la crèche et de 1,95% sans la crèche.

Il est clair que le rendement estimé pour ce projet, mêlant la transformation d'une ancienne ferme avec la création d'une crèche et de 7 appartements, n'apporte pas le rendement commercial qu'on pourrait attendre si on construisait du neuf sur une parcelle vierge. Le rendement n'a jamais été le moteur du projet. Nous devons toutefois accepter un rendement plus faible ou alors réviser drastiquement nos estimations de loyer à la hausse avec le risque de ne pas louer totalement les appartements. Pour nous, la priorité est double ; c'est la crèche pour nos petites têtes blondes et des logements à prix abordables pour nos citoyens, tant pour les jeunes que pour les personnes âgées. A noter que le transfert de la crèche à la ferme communale libérera aussi des surfaces d'aménagement de locaux scolaires qui font cruellement défaut.

Pour résumé et en un seul coup d'œil, vous pouvez prendre connaissance des chiffres clés du projet que je vous ai présentés rapidement.

- En orange, c'est la partie concernant l'investissement global communal
- En vert, la partie concernant le financement du projet
- Et en bleu la partie concernant les charges financières et l'estimation des rendements

En conclusion, le Conseil communal demande au Conseil Général de bien vouloir lui octroyer un crédit complémentaire de CHF 780'000.- (TTC), pour lui permettre de finaliser le projet de transformation de la ferme communale avec la création d'une crèche et d'appartements.

La présidente remercie Mme Krisztina Prébandier et M. Fabien Monney. Le Conseil général a été convié le 18 juin dernier à une visite locale du bâtiment. Le bureau du Conseil général a décidé de faire un compte rendu des questions posées aux architectes et des réponses obtenues ce soir-là.

La présidente donne la parole à **M. Raphaël Balestra**, vice-président du Conseil général.

En date du 18 juin 2020, le CG a pu visiter les locaux de la ferme communale pour constater leur état et les détails du projet in situ.

Suite à cette visite, les conseillers ont eu l'occasion d'adresser des questions aux architectes présents ainsi qu'aux membres de la commission de bâtisse.

Lors de ces échanges, voici les principales questions qui sont ressorties :

Pourquoi l'aménagement de la crèche n'est-il pas au budget ?

Le mobilier fixe (armoires,...) est compris dans le budget. Le reste ne l'est pas, comme d'habitude dans un pareil dossier de construction. Les coûts de ce mobilier sont estimés à CHF 70'000 qui feront l'objet d'une demande de crédit particulière.

Le terrain de sport est-il maintenu ? Quelle emprise aura la rampe sur ce dernier ?

Oui, le terrain de sport va rester. La rampe va avoir une emprise de 3,5 mètres environ. Elle sera faite d'une seule voie avec des feux et comprendra un chemin piéton. Elle sera à cheval entre deux parcelles du côté de la rue de la Chapelle afin d'avoir une meilleure visibilité.

Quel est le pourcent de pente de la rampe ?

Le profil de la rampe va commencer par un départ à 6-7%, puis on passera à 14% pour terminer à 6% sur la partie haute. Ces données correspondent aux normes en vigueur. L'accès piétonnier sera au même niveau que la route. Le chemin piéton actuel reste, ce qui laisse penser que l'accès piéton au niveau de la rampe sera peu utilisé.

N'y avait-il pas un caractère prévisible à certaines contraintes ? N'aurait-il pas été possible d'anticiper certaines demandes ?

Certaines contraintes étaient prévues, d'autres se jugent au cas par cas. On a beaucoup d'interprétations dans la définition de ce qui est considéré comme un bien culturel. De ce fait, des problèmes surviennent au fur et à mesure du projet. Chaque service a des demandes particulières qui ne sont pas forcément connues en amont (ECAB, service de l'enfance et de la jeunesse, etc.). La protection de parties historiques ne veut pas dire que chaque élément doit être visible. On peut très bien couvrir un plancher à conserver ou des faux-plafonds. Dans la partie habitation, les architectes proposent ainsi de poser des chapes flottantes à l'étage, afin d'avoir une meilleure isolation phonique, et de pouvoir retrouver le plancher au besoin. La matière choisie permet aussi de gagner en légèreté pour éviter une surcharge.

Le devis général comprend-il aussi les coûts de matériaux (carrelage, etc.) ?

Oui, les coûts par pièce ont été établis en détail, en fonction des matériaux (chape, carrelage, boiserie, etc.).

Dans quelle mesure peut-on maintenir le budget ?

Les architectes s'engagent à maintenir les coûts. A l'heure actuelle, avec un devis général, et selon les normes SIA, on se situe à plus ou moins 10%. Les mises en soumissions permettront de préciser le budget avec une marge de plus ou moins 5%. Il y a déjà eu des choix effectués en ce sens. A savoir, à qualité égale, on privilégie l'option économique.

Les duplex ne semblent pas très lumineux. Ne peut-on rien faire pour abaisser le toit du bûcher ?

Il est difficile de revenir en arrière avec le SBC. Des alternatives existent en terme de luminosité avec des fenêtres donnant sur l'espace central qui sera très lumineux. On aura aussi des puits de lumières dans les loggias.

Y a-t-il des jardins communs prévus ?

Oui, le jardin actuel sera gardé, il pourra être un endroit commun.

Va-t-on suivre une procédure de marchés publics ?

L'idée est d'éviter la procédure de marchés publics ouverte. Il s'agira d'une procédure de marché public sur invitation. On peut ainsi cibler les entreprises tout en faisant marcher la concurrence. Les travaux dépassant CHF 500'000 seront soumis à une procédure ouverte. Afin de garder le contrôle, il y aura certainement différents lots pour maintenir la procédure sur invitation.

Quels sont les délais prévus pour la fin du chantier ?

Au plus tôt fin 2021 pour un emménagement début 2022. 4 à 6 mois ont été perdus en raison de la crise sanitaire. L'objectif est d'avoir le permis de construire au mois d'octobre pour pouvoir commencer à démolir avant l'hiver. Il serait ainsi possible de débiter les travaux de gros œuvre en hiver, une saison intéressante car les entreprises ont souvent des disponibilités à cette période.

Une visite intermédiaire est-elle prévue ?

Pas formellement, mais c'est volontiers que la commission de bâtisse organisera une visite sur l'état d'avancement du projet.

La présidente remercie M. Raphaël Balestra et passe la parole à **M. Daniel Chanez**, président de la commission financière.

Mesdames, Messieurs,

La Commission financière s'est réunie en date du 10 juin 2020 pour étudier cette demande, en présence de Madame Krisztina Prébandier et Monsieur Fabien Monney, Conseillers communaux.

Le coût total du projet initial était de CHF 3'828'000.-, montant calculé au mètre cube, avec une précision de +/- 15 %. Suite à quelques adaptations du projet, notamment en raison d'exigences cantonales, un nouveau devis a été établi, cette fois sur la base d'un devis général. La précision passe désormais à +/-10 % et se monte à CHF 4'663'000.-.

Par la suite, la Commune et la Commission de bâtisse espèrent vivement ne pas dépasser ce montant. Cela démontre l'importance d'être totalement propriétaire dans la gestion du projet et de l'ouvrage par la Commune.

Concernant les loyers, la crèche aura un loyer annuel d'environ CHF 57'000.-.

La Commission financière s'est prononcée favorablement pour ce crédit complémentaire de CHF 780'000.- (TTC), financé par un crédit complémentaire.

La présidente remercie M. Daniel Chanez et ouvre la discussion. Elle donne la parole à **M. Philippe Rapo**.

Madame la Conseillère nationale que je vous salue spécialement,

Madame la présidente,

Mesdames et Messieurs,

D'entrée je vous informe que je ne suis vraiment pas contre cette transformation, cette ferme Märki pour faire une ferme communale qui est juste quelque chose qui va être magnifique je le pense. Moi à l'idée de faire côtoyer les enfants d'une crèche avec des appartements adaptés pour nos personnes âgées me séduisent énormément. Le montant déjà voté de trois millions huit était déjà limite au niveau de l'équilibre budgétaire. Mais ce n'était pas très grave du fait que le but de ce bâtiment est d'installer notre crèche et de créer 7 appartements et même 8 spécialement prévus pour nos concitoyens âgés, mais c'était un peu l'idée que je m'étais faite. Ce déficit budgétaire est compréhensible d'autant plus qu'il s'agissait d'un but social, aujourd'hui on demande une rallonge de crédit de CHF 780'000.- pour des modifications complémentaires. Les locataires de ces appartements ne pourront pas être des personnes dans la normalité, mais seulement des personnes aisées. De ce fait, je ne vois pas pourquoi nous soutenons un projet qui n'atteint pas son but et encore moins l'équilibre budgétaire. Je suis d'accord d'investir dans une crèche (sûrement que celle-ci est magnifique), mais certainement trop grande et trop sophistiquée d'après le prix. Mais pourquoi doit-on investir dans ce projet d'appartements, je dirais haut de gamme - parce que je trouve qu'ils sont magnifiques - dont les seuls bénéficiaires seraient les locataires qui auront des magnifiques appartements (à mon avis beaucoup trop bons marché selon mon évaluation) et dont les pertes financières seront supportées par tout le monde ?

Selon mes calculs, le financement externe de 4 millions avec un taux de 1% comme c'est mentionné, 3% d'amortissement, c'est sur la partie crèche, je dirai que le financement va également être de 3% car ce sont des appartements à plus grands rendements, donc ce sera pas 1% mais 3 %, enfin peut-être qu'ils vont trouver quelqu'un, une banque qui va accepter ça. 1% des frais d'entretien, je sais bien que la première année on en n'a pas. Donc ça va coûter à la fin CHF 77'000.- par année à la communauté, soit, on va pas parler de rendement, mais on va pas gagner 6-3 %, on va perdre.

Si je pars sur des projections faites par les banques, les banques aujourd'hui, elles contrôlent la venue de la charge des privés, ce n'est pas des privés mais je vous donne quand même l'information ; on se retrouverait avec un déficit probable de CHF 261'000.- par année, donc avec

un taux d'intérêt à 5, c'est ce qui ferait comme calcul si ce n'était pas la commune qui demanderait. Donc un rendement négatif de 5% au lieu de 3, donc un rendement négatif net de 5% au lieu d'un rendement brut comme annoncé car ils ont fait un rendement brut CHF 160'000 sur le taux d'investissement, cela aurait été intéressant de faire le rendement net. On n'a pas de rendement on est d'accord, mais enfin voilà les chiffres qui sont réels car on peut le tourner comme on veut. De ce fait et d'un point de vue purement économique, je dis bien, moi je ne peux pas accepter cette augmentation de crédit et j'aimerais que la commission de bâtisse, que je remercie au passage pour leur boulot, se repenche sur un nouveau projet qui anime le côté crèche, ça j'aime, le côté appartements adaptés pour nos personnes âgées et surtout avec un déficit budgétaire acceptable. Merci de votre attention.

La présidente remercie M. Philippe Rapo et passe la parole à **M. Daniel Chanez**.

Voilà chers concitoyens et chères concitoyennes, C'est un projet qui est de grande envergure, c'est un projet dont ça fait longtemps qu'on travaille dessus, déjà en tant qu'ancien Conseiller communal de Châbles, on a eu un référendum, les gens ont plébiscité le projet, il me semble que maintenant on doit aller de l'avant, il faut accepter les choses comme elles sont, je veux dire qu'on a besoin de cette crèche, on a besoin que quelque chose se passe.

La présidente remercie M. Daniel Chanez et passe la parole à **M. Jean-Christophe Sauterel**.

*Madame la présidente,
Mesdames et Messieurs,
Les Conseillers communaux et généraux,
Je crois qu'effectivement, en tant que particulier, jamais on ne se serait lancé dans le projet de la rénovation de cette ferme communale. On ne vise pas le rendement, on doit conserver un patrimoine. La commune en a les moyens, on n'a pas le choix. Quand j'entends qu'on parle d'appartements de luxe avec des loyers qui se situent pour des 2 pièces et 3½ pièces entre (arrondis) CHF 800.- et CHF 1'600.-, je ne sais pas à quel niveau passe le luxe, mais je ne pense pas qu'on soit dans du luxe et là encore il y a des discussions possibles sur les loyers pour certaines personnes. Je rappelle que le Conseil communal est en charge de nous faire un règlement sur des appartements à loyers modérés pour une partie de notre population. Alors allons de l'avant, mettons la balle au fond des buts et allons construire cette ferme, rénover cette ferme. C'est un projet qu'on a vu sur place, absolument extraordinaire, à l'image de notre commune et je crois qu'on doit vraiment y aller et investir.*

La présidente remercie M. Jean-Christophe Sauterel et passe la parole à **M. Florian Monney**.

Alors pour moi c'est pareil, effectivement je ne suis pas un spécialiste des chiffres comme M. Rapo, mais je crois qu'en voyant le bâtiment, toutes les explications qu'on a eues par rapport au monument historique, on ne pourra jamais créer quelque chose de vraiment rentable dans ce bâtiment-là, mais il est vrai que c'est de notre devoir maintenant que l'achat a été fait (je suis plus rien convaincu que c'était juste à l'époque), de continuer ce projet ; nous aurons quelque chose de beau, ça va nous coûter, mais pour quelque chose de bien. J'encourage donc chacun à soutenir ce projet.

La présidente remercie M. Florian Monney et passe la parole à **M. Stéphane Rey**.

Bonsoir à tous. Pour commencer, j'aimerais remercier Fabien et Krisztina pour leur présentation ; je pense que tout était clair ; on a beaucoup discuté des chiffres et beaucoup discuté de technique.

Maintenant, je pense qu'on devrait aller de l'avant avec ce projet ; je pense qu'il est fondamental que l'approche qui a été faite par la commission, qu'on est passé d'un projet entre guillemet à un concours d'architecte à un projet d'étude et d'un réel développement. La mauvaise surprise ce soir, c'est le crédit complémentaire à voter, je pense que cela fait partie des aléas de notre projet et aujourd'hui je pense qu'en investissant CHF 780'000.- complémentaires, on inscrira ce projet dans la durabilité et la longueur. Pour moi, ce qui est fondamental et qui a changé par rapport au projet initial, on s'inscrit pour la collectivité dans la longueur. Faisons donc les investissements nécessaires pour que ce projet soit rentable et qu'il devienne, comme dit par Krisztina, une carte de visite pour notre commune.

Pour terminer, je remercie aussi le Conseil communal qui nous suit sur ce projet-là, qui suit la commission et j'espère que le Conseil général suivra aussi ce soir, merci.

La présidente remercie M. Stéphane Rey.

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent le crédit complémentaire pour la transformation de la ferme communale et création d'une crèche, lèvent la main ».

Vote :

Approbation : 26 Avis contraire : 1 Abstention : 0

Le crédit pour la transformation de la ferme communale et création d'une crèche est accepté par 26 voix.

6. Mise en séparatif du réseau EU/EC entre la rue de la Chapelle et la route de Mussillens à Châbles, avec crédit y relatif

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ?

La présidente passe la parole à **M. Christian Cornioley** pour la présentation de cet objet.

Parlons tuyaux, après ce magnifique vote, je pense que ça va être relativement facile de parler de mise en séparatif du réseau eaux usées / eaux claires donc la mise en séparatif entre la route de La Chapelle la route de Mussillens à Châbles, il y a donc deux objectifs là derrière. La première chose, c'est la mise en conformité du PGEE, ça c'est important, peu importe que l'on réalise ou pas la ferme communale. Vous l'avez compris, nous devons vraiment passer en mise en séparatif, nous sommes encore dans un secteur en unitaire. La deuxième chose, c'est de profiter des synergies avec les travaux de la rampe. Ceci aura pour conséquence une réduction des coûts. Tous ces travaux seront réalisés sous la houlette du bureau Küng et Associés. Je vous ai fait un petit plan de situation, le trait rouge eaux usées et le trait bleu eaux claires.

La répartition des coûts ; réalisation CHF 20'000.- suivi et direction des travaux CHF 3'000.- divers et imprévus CHF 2'000.- pour un total TTC de CHF 25'000.-.

Financement par les liquidités et utilisation de la réserve épuration.

La présidente remercie M. Christian Cornioley et passe la parole à **M. Ludovic Sauteur**.

Mesdames, Messieurs,

La Commission financière s'est réunie en date du 9 juin 2020 pour étudier cette demande. Monsieur Christian Cornioley, Conseiller communal, nous a présenté l'objet du crédit.

Ce secteur est actuellement encore en unitaire et ne répond plus aux normes du PGEE ; les travaux sont donc nécessaires. A noter que le bureau Küng et Associés sera aussi impliqué dans le dossier de la ferme communale.

La Commission financière s'est prononcée favorablement pour ce crédit de CHF 25'000 (TTC), financé par les liquidités courantes (réserve Epuration).

La présidente remercie M. Ludovic Sauter et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent le crédit pour la mise en séparatif du réseau EU/EC entre la rue de la Chapelle et la route de Mussillens à Châbles, lèvent la main ».

Vote :

Approbation : 27 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le crédit pour la mise en séparatif du réseau EU/EC entre la rue de la Chapelle et la route de Mussillens à Châbles est accepté par 27 voix.

7. Etude sur l'évolution des aménagements au centre du village de Châbles (arrêt de bus et zone 30 km/h élargie), avec crédit y relatif

Y a-t-il une remarque à formuler quant à l'entrée en matière ?

La présidente passe la parole à **M. Christian Cornioley** pour la présentation de cet objet.

Ça semble tout à fait naturel quand on apporte un objet en un exemple, c'est important de regarder dans le rétroviseur et je parle du centre sportif. On implante un centre sportif, on investit 2 millions et aujourd'hui on constate pas mal de problèmes d'accès. Pour le Conseil communal, il est vraiment important d'avoir une réflexion, de mener vraiment cette étude autour de la ferme communale.

Encore deux choses importantes, nous tenons d'une part, à prendre en compte la sécurité des usagers (piétons-cycles-automobilistes) et d'autre part, considérer les résultats des consultations de la population (séances publiques).

Définir la faisabilité des évolutions avec leurs différentes variantes (expertise du réseau, comptage routier, arrêt de bus).

Connaître les coûts liés aux aménagements afin d'établir la fiche de projet.

La répartition des coûts ; expertise du réseau routier CHF 11'000.- comptage routier CHF 4'000.-, étude (avant-projet) arrêt de bus CHF 8'000.-, divers et imprévus CHF 2'000.-, pour un total de TTC CHF 25'000.-. Financement par les liquidités courantes.

La présidente remercie M. Christian Cornioley et passe la parole à **M. Daniel Chanez**.

Mesdames, Messieurs,

La Commission financière s'est réunie en date du 10 juin 2020 pour étudier cette demande. Monsieur Christian Cornioley, Conseiller communal, nous a présenté l'objet du crédit.

La création de logements et d'une crèche dans la ferme communale va engendrer une modification du trafic au centre du village de Châbles. Cette étude a pour but d'analyser les différents impacts et les possibilités en vue d'une amélioration de la sécurité.

A l'heure actuelle, les coûts futurs en cas d'exécution ne sont pas connus. De nouvelles demandes de crédit seront formulées, en fonction des résultats et des priorités.

La Commission financière s'est prononcée favorablement pour ce crédit de CHF 25'000 (TTC), financé par les liquidités courantes.

La présidente remercie M. Daniel Chanez et ouvre la discussion.

La présidente passe la parole à **M. Bernard Pillonel**.

Concernant justement ces coûts, est-ce qu'une estimation a été faite par apport à ça ? Parce qu'on vote un crédit d'accord, mais après on ne sait pas du tout où l'on va, si ce sont CHF 100'000-200'000 ou je ne sais combien qui pourrait péjorer les finances.

M. Christian Cornioley

Comme mentionné dans le document, c'est justement l'étude qui doit permettre de chiffrer. C'est selon les variantes, selon les moyens, c'est idéalement la commission financière, peut-être pas pour tout de suite mais ça va vraiment nous permettre de pouvoir poser un projet, poser une estimation.

M. Bernard Pillonel

Je proposerais justement qu'il y ait plusieurs variantes pour savoir où l'on va et où l'on peut investir.

M. Florian Monney

Donc l'étude effectivement va peut-être permettre de voter plusieurs variantes, mais est-ce que dans les variantes on pourra un peu saucissonner ou alors on trouvera une variante globale, et ne considérer que ce qui se trouve dans une variante uniquement.

M. Christian Cornioley

Je ne sais pas dans quelle période on fait boucherie, je ne sais pas si on pourra saucissonner, mais l'idée ce n'est pas ça. C'est vraiment se poser et réfléchir, réfléchir intelligemment et après on verra en fonction des variantes. Ce sont des questions qui reviennent à chaque fois ; combien coûte un arrêt de bus, etc. Or, je pense que ce n'est pas le sujet. Aujourd'hui, le sujet c'est de savoir s'il faut faire quelque chose, quoi faire et faire juste. Je pense que ce serait une erreur d'implanter cet objet qui est vraiment porté par tout le monde sans voir l'aménagement. Aujourd'hui je ne peux pas m'avancer sur ce qu'il faut faire. Mais il est sûr qu'il faudra regarder ce que l'on a dans le porte-monnaie et être raisonnable. Et puis l'idée, ce sera peut-être de venir en plusieurs fois pour pas venir avec un projet fini, car des fois j'entends que c'est une souffrance d'avoir des projets finis, mais plutôt faire valider des orientations.

M. Florian Monney

Je me permets une remarque, je trouve que le crédit d'étude pour ces limites de périmètres est beaucoup trop lointain. A mon avis, je suis d'accord qu'on fasse une étude pour un arrêt de bus, pour la déposer minute devant la ferme communale. Par contre, pour tout ce qui concerne le haut

du village, je ne vois pas quelle peut être la raison de poser un 30 km/h là-bas. A mon avis, c'est de l'argent, du temps perdu pour rien parce que j'estime qu'un 30 km/h de 800 mètres de long est la pire des choses à faire. Il est en effet simplement impossible de maintenir cette vitesse ou alors vous êtes tellement rivés sur votre compteur que vous ne voyez plus les piétons.

M. Stéphane Rey

Je ne vais pas répéter ce que mes collègues ont déjà dit, mais par rapport à la problématique de l'arrêt de bus, il est vrai qu'il y a des problèmes de sécurité que l'on doit régler. Notamment avec la ferme communale qui va engendrer des modifications. Pour moi, il est important qu'on nous présente des options par étapes, avec des priorités et également des différents prix, afin que l'on puisse - lorsqu'il y aura la présentation d'un crédit - se prononcer en âme et conscience et avoir une plus grande vision.

La présidente remercie M. Stéphane Rey.

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent le crédit pour l'étude sur l'évolution des aménagements au centre du village de Châbles (arrêt de bus et zone 30 km/h élargie), lèvent la main ».

Vote :

Approbation : 27 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le crédit pour l'étude sur l'évolution des aménagements au centre du village de Châbles (arrêt de bus et zone 30 km/h élargie), est accepté par 27 voix.

8. Participation communale au remplacement du CCF de la STEP à l'ERES, avec crédit y relatif

Y a-t-il une remarque à formuler quant à l'entrée en matière ?

La présidente passe la parole à **M. Christian Cornioley** pour la présentation de cet objet.

Le CCF aujourd'hui en fonction sur le site de la STEP date de 2005, d'abord propriété du groupe E, il a ensuite été racheté au 1^{er} janvier 2017 par l'ERES. L'ERES touche la RPC (rétribution à prix coutant) pour l'électricité qu'il produit. Pourquoi ce remplacement ? L'installation arrive en fin de vie et ne passe plus les normes OPAIR. Continuer à valoriser le biogaz produit par la STEP. La production annuelle est de 1'500'000 KWh. Le revenu annuel généré CHF 285'000.-.

En conséquence, le Conseil communal demande de valider la présente fiche de projet et l'octroi d'un crédit de CHF 53'000.- TTC pour le remplacement du CCF de la STEP.

La présidente remercie M. Christian Cornioley et passe la parole à **M. Ludovic Sauteur**.

Mesdames, Messieurs,

La Commission financière s'est réunie en date du 10 juin 2020 pour étudier cette demande. Monsieur Christian Cornioley, Conseiller communal, nous a présenté l'objet du crédit.

La finalité du projet est de dégager des bénéfices pouvant au minimum compenser les charges. Toutes les communes doivent approuver cet investissement total de CHF 565'000.

La Commission financière s'est prononcée favorablement pour ce crédit de CHF 53'000 (TTC), financé par les liquidités courantes.

La présidente remercie M. Ludovic Sauteur et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent le crédit pour la participation communale au remplacement du CCF de la STEP à l'ERES, lèvent la main. »

Vote :

Approbation : 27 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le crédit pour la participation communale au remplacement du CCF de la STEP à l'ERES, est accepté par 27 voix.

9. Création d'un chemin pédestre Cheyres-Châbles, avec crédit y relatif

Y a-t-il une remarque à formuler quant à l'entrée en matière ?

La présidente passe la parole à **M. Bernard Pochon** pour la présentation de cet objet.

Le projet de création d'un chemin pédestre entre Cheyres et Châbles répond à une proposition du Conseil général. Cette proposition était accompagnée d'un tracé utilisant le chemin actuel allant de la route cantonale à la cabane à Louis, puis empruntant un chemin existant allant jusqu'à proximité de Béthanie, puis il fallait créer un bout entre la proximité de Béthanie jusqu'à un chemin qui arrive vers le cimetière. Cette proposition demandait également de revoir le passage du ruisseau du Moulin avec en entre autre un passage pédestre en-dessous du niveau de la route. Le Conseil communal s'est penché sur 4 variantes déjà présentées en décembre 2018. La première est celle qui fait partie de la proposition, la variante 2 passant à côté du transformateur électrique, la variante 3 qui vous est présentée ce soir et la variante 4 longeant la route de Béthanie. La variante 4 a été abandonnée assez rapidement parce qu'elle est beaucoup sur parcelles privées et demande de grands aménagements le long de la route de Béthanie. La variante 2 a également été abandonnée. Pour la variante 1 donc, celle qui a été proposée par le Conseil général, cette variante a le défaut de passer par des parcelles privées et nous n'avons pas trouvé d'accord avec les propriétaires. Le Conseil communal a donc étudié la variante 3, qui se trouve sur une parcelle communale et qui se rapproche le plus de la variante proposée par le Conseil général.

Lors de l'étude de ce tracé, nous avons constaté que la création d'un chemin pédestre est soumise à une demande de permis de construire ordinaire, ce qui engendre des frais d'ingénieurs et de géomètres. D'autre part, vu le montant des coûts projetés en comparaison avec le montant figurant au budget, nous avons deux solutions : soit resoumettre un crédit d'étude, soit vous soumettre un crédit global basé sur une estimation. C'est ce choix qui a été fait et que je vous présente ce soir. Concernant le passage du ruisseau du Moulin, nous ne voulions pas attendre le résultat des négociations avec le propriétaire avant de vous présenter le projet. Les coûts estimés sont présents dans l'estimation donnée. Il faut cependant mentionner que le chemin pédestre actuel longe la route cantonale. Ainsi, sur la base de l'estimation du bureau d'ingénieurs, nous vous demandons un crédit de CHF 135'000.- comprenant CHF 100'000.- de travaux, CHF 24'000.- d'honoraires et de procédure, CHF 1'452.- d'imprévus, le tout payé par un emprunt.

La présidente remercie M. Bernard Pochon et passe la parole à **M. Ludovic Sauteur**.

Mesdames, Messieurs,

La Commission financière s'est réunie en date du 10 juin 2020 pour étudier cette demande. Monsieur Bernard Pochon, Conseiller communal, nous a présenté l'objet du crédit.

L'origine de ce projet remonte à 2017 et ce chemin devrait être un symbole de la fusion. Bien que quatre tracés aient été envisagés, seul un parcours est réellement réalisable.

Il est important de relever que ce projet ne tient pas compte du tronçon depuis le pont et le giratoire, et la traversée du ruisseau pour CHF 8'000.-, nous paraît faible, ce qui pourrait conduire à de nouveaux crédits. Le projet présenté se base sur aucune offre et les différents services cantonaux n'ont pas encore été consultés.

La Commission financière a vivement débattu de cet objet et, en fonction du nombre de membres présents, c'est la voix du président qui a fait pencher la balance.

Au final, la Commission financière s'est prononcée favorablement à ce crédit de CHF 135'000 (TTC), par une utilisation de la réserve Participation cantonale Fusion.

La présidente remercie M. Ludovic Sauteur et ouvre la discussion.

La présidente passe la parole à **M. Jean-Christophe Sauterel**.

Madame la présidente,

Mesdames, Messieurs membres de l'exécutif et du législatif communal,

Chers collègues,

Pour les membres du groupe « Engagement » que je représente, ce chemin pédestre Cheyres-Châbles relève une importance majeure que ce soient pour la mobilité piétonne, l'attractivité touristique, la poursuite des activités sportive et de loisirs, la valorisation de notre belle région, mais surtout pour le symbole qu'il représente entre les habitants de notre commune entre ceux du haut de la commune et ceux du bas de la commune. Pour ne pas dire des deux villages. J'ai d'ailleurs le plaisir de parcourir très régulièrement les nombreux chemins de notre commune et des communes voisines, que ce soit à pied ou la course à pied ou en VTT, et je ne peux que défendre la valorisation de ce patrimoine sans préjuger du résultat du vote, j'attire l'attention du Conseil communal sur l'importance de réaliser un projet d'aménagement pour piétons permettant également aux cyclistes de passer dans le respect des uns et des autres, respectant également au mieux les tracés existants. Il ne s'agira pas de faire un trottoir, ni une piste pour poussettes. Il ne permettra malheureusement pas aux personnes à mobilité réduite de faire ce cheminement, la topographie d'ailleurs ne le permettant pas. Il est également important de séparer clairement le chemin pédestre entre le ruisseau des Moulins et Châbles, de l'aménagement d'un trottoir le long de la route cantonale entre le nouveau giratoire et ce même ruisseau. Ce projet ne fait pas partie du crédit demandé et d'ailleurs il devrait faire l'objet d'une étude complète avec réflexion certainement de conduites souterraines et autres canalisations, mais là on est sur un projet d'une envergure totalement différente. J'invite également le Conseil communal à étudier de manière complète le tracé et la meilleure manière de rénover, aménager ce chemin pédestre symbolisant un nouveau trait d'union important de entre nos villages tout en limitant l'impact sur la nature et nos finances communales. Pour le CG, accepter un crédit ne signifie pas que le Conseil communal doit dépenser la totalité du montant à disposition. Pour toutes ces raisons, je soutiens ce projet et son crédit y relatif.

La présidente remercie M. Jean-Christophe Sauterel et passe la parole à **M. Daniel Chanez**

Je voulais aussi rendre attentif les collègues du Conseil général que ce chemin a été budgété à CHF 30'000.- et on a CHF 135'000. Il est clair que c'est un trait d'union et une volonté entre guillemet

des citoyens de faire une liaison entre Cheyres et Châbles. Sachez quand même que cela a un coût et que le projet n'est peut-être pas si abouti que ça.

La présidente remercie M. Daniel Chanez et passe la parole à **Mme Angélique Gander**.

Mesdames et Messieurs bonsoir,

Je salue la démarche, à savoir la volonté de créer un chemin pédestre. Toutefois, avec le crédit qui nous est demandé de CHF 135'000.-, on dépasse largement quelque chose d'acceptable. Nous avons déjà des chemins pédestres qui existent et qui mériteraient je pense, d'être peut-être entretenus. Si on regarde un peu les randonnées dans les bois, le canton pourrait aussi être sollicité pour l'entretien des chemins pédestres. Je pense qu'on dépasse clairement le montant de base de CHF 30'000.-. Donc pour moi, ça n'a pas de sens de faire un chemin pédestre et je pense qu'il n'y a pas forcément une symbolique pour réunir le haut et le bas.

La présidente remercie Mme Angélique Gander et passe la parole à **Mme Janine Grandgirard**.

Je rejoins aussi mes collègues sur leurs discours et je trouve que le projet n'est pas abouti et je trouve ces CHF 135'000.- un peu exagérés. Ne pourrait-on pas travailler avec la PC, comme nous l'avions fait pour les passerelles au bord du lac. Peut-être arriverions-nous à diminuer le coût ?

La présidente remercie Mme Janine Grandgirard et passe la parole à **M. Sébastien Bise**.

Je tiens quand-même à relever que ce site du ruisseau du Moulin est un secteur très dangereux, quand j'aperçois le coût du projet, il me semble un peu prétentieux à mon sens. Je crois qu'on doit mettre une attention particulière à ce secteur, sachant qu'il y a parfois des accidents qui ont lieu sur ce tronçon-là. Je l'utilise fréquemment pour rejoindre mes parcelles viticoles et je m'aperçois qu'il n'est pas évident de sortir de ce chemin. Je vous demande de prendre cette remarque en considération.

La présidente remercie M. Sébastien Bise et passe la parole à **M. Jean-Luc Maendly**.

Je suis d'avis comme certains de mes collègues, c'est clair que cela peut être un trait d'union, c'est bien. Mais la liaison existe déjà, je suis monté plusieurs fois à pied à la Fête des Vendanges et cela ne pose aucun problème, la nuit il y a peut-être moins de circulation. Je suis pour voter contre ce projet, car ce montant de CHF 135'000.- pour 150 mètres de chemin est exagéré.

La présidente remercie M. Jean-Luc Maendly et passe la parole à **M. Raphaël Balestra**.

Je rejoins un peu tout ce qui a été dit, tout en ajoutant aussi le fait que oui c'est important d'avoir un chemin, il y a une certaine volonté populaire. Par contre, les ateliers participatifs Urbasol qui ont eu lieu dernièrement, avec notamment un questionnaire destiné à la population, ont démontré que la thématique des chemins pédestres qui y figurait, n'apparaissait pas comme étant une priorité. Ce n'est donc pas forcément une chose essentielle à mettre en place tout de suite. Et comme soulevé à plusieurs reprises, il faut peut-être approfondir un peu plus la réflexion sur le chemin plutôt que d'essayer de le faire juste sur la parcelle communale qui nous arrange là au milieu, ce qui n'est peut-être pas forcément la meilleure des choses. Il y a certainement encore un peu plus à creuser notamment au niveau des associations pour trouver des financements peut-être avec des associations cantonales, etc.

La présidente remercie M. Raphaël Balestra.

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la création d'un chemin pédestre Cheyres-Châbles, avec crédit y relatif, lèvent la main. »

Vote :

Approbation : 6 Avis contraire : 20 Abstention : 1

La création d'un chemin pédestre Cheyres-Châbles, avec crédit y relatif, est refusée par 20 voix.

10. Détermination du nombre de conseillers communaux pour la législature 2021–2026

« Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? »

La présidente passe la parole à **M. Pierre-Yves Dietlin** pour la présentation de cet objet.

J'ai le beau rôle ce soir parce que moi je ne vous demande pas d'argent. La loi sur les communes fixe le nombre de conseillers communaux à 9 personnes à partir de 1'200 habitants. Vous avez dans votre dossier un petit comparatif avec les différentes communes broyardes grosso modo toutes les communes qui sont en dessous de 1'000 habitants ont 5 conseillers. Toutes les autres en ont 7, sauf Estavayer et Domdidier qui sont à 9 ou plus. Evidemment, il y a une grande réflexion et puis à l'unanimité au sein du Conseil communal, les arguments pour rester à 7, c'est-à-dire la proposition qu'on avait déterminée lors de la fusion des deux communes, les arguments principaux sont surtout la dynamique au sein du groupe dans un groupe de travail. Lorsque vous êtes 7, le nombre est plutôt idéal pour pouvoir avancer ; d'ailleurs, nos différentes commissions fonctionnent aussi avec des nombres très proches. Il faut savoir qu'on a engagé du personnel communal pour leur donner plus de responsabilité, ce qui fait qu'ils ont plus de partie prenante dans l'élaboration des différents objets qui vous sont proposés, donc nous estimons que la charge de travail pour les conseillers communaux est équitable. Rappelez-vous aussi que les fusions de communes ont été promues notamment parce qu'il est difficile de trouver du personnel édilitaire. On a eu au sein de notre commune, trois démissions depuis 2017, et puis finalement les trois personnes qui les ont remplacées ont été élues, mais sans élection, de façon tacite. Et puis, dernier petit détail, c'est que le coût de fonctionnement du Conseil communal forcément viendrait à augmenter si on partait sur 9 Conseillers. C'est pour ça que le Conseil communal vous demande de voter le chiffre de 7 conseillers communaux pour la prochaine législature.

La présidente remercie M. Pierre-Yves Dietlin.

La parole n'étant pas demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la proposition du Conseil communal de maintenir le nombre de conseillers communaux à 7 membres pour la législature 2021–2026, lèvent la main. »

Vote :

Approbation : 27 Avis contraire : 0 Abstention : 0

La proposition du Conseil communal de maintenir le nombre de conseillers communaux à 7 membres pour la législature 2021–2026, est acceptée par 27 voix.

11. Informations du Conseil communal

La parole ne sera pas donnée aux Conseillères et Conseillers généraux durant ce point, s'ils le désirent, ils pourront revenir sur ces informations lors des « Divers ».

La présidente passe la parole aux conseillers communaux.

M Pierre-Yves Dietlin

Néant.

Mme Dominique Rosset Blanc

Nous avons été interpellés à quelques reprises ce printemps à propos de notre nouveau fournisseur de repas pour la crèche et l'accueil extrascolaire. Je tiens ainsi à vous apporter quelques informations à ce sujet mais, avant tout, à vous remercier profondément de l'intérêt que vous portez à l'alimentation des enfants de notre collectivité.

En effet, en moyenne, nous avons plus d'une quarantaine d'enfants par jour, en période scolaire, dans nos structures d'accueil : il s'agit donc d'un enjeu important, autant dans l'encadrement des enfants que dans l'alimentation que nous leur proposons.

Durant plusieurs années, nous avons collaboré avec La Rosière, institution que nous connaissons et respectons beaucoup. La Rosière fournit des repas, entre autres nombreuses activités, et nous en avons bénéficié, avec d'autant plus d'intérêt lorsque La Rosière a obtenu le Label Fourchette Verte qui assurait un équilibre alimentaire quotidien.

La Rosière n'a plus ce label, parce qu'il impliquait des obligations et des contraintes difficilement compatibles avec les besoins et les goûts de l'essentiel de sa clientèle.

De notre côté, nous avons été régulièrement en contact avec cette institution et avons communiqué ce qui convenait mais aussi ce qui convenait moins à des enfants.

Suite à des interrogations et demandes des responsables et équipes éducatives de nos structures, nous avons prospecté divers autres fournisseurs de repas destinés à notre jeune clientèle.

Nous sommes entrés en contact, entre autre, avec La Coccinelle Verte, implantée à Bevaix, qui fournit des structures comparables aux nôtres dans le canton de Fribourg ainsi que dans la Broye.

Axée spécifiquement sur une alimentation pour les enfants, et affiliée au Label Agri Local, elle propose des menus très variés basés sur des produits frais, légumes et fruits de saison. Elle dispose également de menus adaptés aux enfants qui ont des contraintes du type allergies ou intolérances alimentaires – ce qui, comme vous le savez, est de plus en plus fréquent. Le contrat « repas » avec La Rosière étant arrivé à échéance en 2019, nous ne l'avons pas reconduit et avons pris la décision de nous fournir désormais à La Coccinelle Verte qui, comme dit précédemment, livre des repas dans la Broye et ne se déplace donc pas uniquement pour nous.

Comme pour n'importe quel repas pris en collectivité, tout est affaire de goût et de couleurs, en l'occurrence de saveurs! Les enfants découvrent ainsi des plats, des goûts, de nombreuses salades et sauces, mais en aucun cas des repas « fast food », comme certains semblent le craindre. Ni hamburgers industriels, ni nuggets... Au contraire. Les menus - à consulter sur le site de La Coccinelle Verte, pour ceux qui auraient envie d'en prendre connaissance - sont supervisés par l'Espace Nutrition de Neuchâtel et respectent les équilibres entre protéines, féculents, légumes, etc.

Les déchets ou surplus sont repris tous les jours et recyclés pour produire du biogaz.

Quant au prix des repas, il est de CHF 7.90 hors taxe, donc CHF 8.10 pour chacun (enfants et adultes). Nous allons donc adapter le tarif facturé aux parents dès la prochaine rentrée scolaire. CHF 6.- pour les enfants de la crèche, CHF 7.- pour les enfants jusqu'à la 2H (contre CHF 6.- actuellement) et CHF 8.- pour les enfants de la 3 H à la 8 H – contre CHF 9.- actuellement.

Le retour des familles et des responsables de nos structures d'accueil sont très positifs, ainsi que les échanges d'informations entre nos structures et la petite équipe de La Coccinelle Verte. Je reste évidemment à disposition pour tout complément d'informations.

Je profite du micro pour vous informer que la reprise scolaire post confinement s'est bien passée et que chacun était heureux de retrouver - ses élèves, ses enseignants et intervenants, et, bien-sûr, ses camarades. Les travaux de conciergerie ont été intensifiés, puisque la désinfection quotidienne des locaux est encore à l'ordre du jour. Les habitants de Châbles ont sans doute remarqué le grand lavabo extérieur installé pour la centaine d'enfants présents dans le bâtiment de l'école. Merci à Florian Huguet de son ingéniosité : le lavage des mains est rendu non seulement plus efficace et rapide, mais il prend également des airs de camp de vacances.

Un rappel aux parents toutefois : les recommandations émises par la Confédération et le canton concernant les distances entre adultes sont encore valables : les parents sont encore priés d'éviter des attroupements et de demeurer en dehors du périmètre scolaire. Ces recommandations seront sans doute encore d'actualité lors de la rentrée d'août.

Pour terminer avec les informations concernant les écoles : les TPF vont revenir au tracé habituel du trajet entre nos deux villages, moyennant une légère adaptation des horaires rendue possible grâce à la collaboration entre le transporteur et notre responsable d'établissement. A Châbles, le bus attendra à nouveau les enfants du côté barrière et cour d'école, et non plus du côté du parc à vélos, ce qui facilitera et sécurisera autant l'attente que le débarquement et l'embarquement des élèves.

A propos de l'initiative pour des appartements sociaux à loyers modérés proposée par M. Jean-Christophe Sauterel.

Les immeubles du patrimoine communal sont essentiellement voués à des activités ou à des services communaux – écoles, salles communales, voirie, locaux sportifs, crèche, AES... Une petite partie est proposée en location à des tiers, à savoir 3 appartements à la rue de la Chapelle 26 de Châbles, 1 à la Rte d'Yverdon 331 (au-dessus de l'AES), 2 à la Rte d'Yverdon 371 (Ancienne Laiterie) et 4 à la Rte d'Yverdon 391 (Les Arcades). Le prix des loyers est raisonnable, les locataires y sont pour la plupart installés depuis très longtemps et la politique communale en la matière est axée sur un rôle communautaire plus que sur la recherche de profit. D'autant que les lois en matière de modification des loyers sont strictes et n'autorisent pas des augmentations sans motifs valables.

Le Conseil communal ne s'est pas encore penché sur l'élaboration d'un quelconque règlement régissant l'attribution et les loyers de ces appartements. Les changements de locataires sont peu fréquents mais ... surviennent tout de même : ainsi, nous vous informons qu'un 3,5 pièces au 1er étage à Rte d'Yverdon 371 à Cheyres est à louer à partir d'octobre prochain.

Lors d'une telle attribution, le choix du Conseil communal se porte en premier lieu sur des citoyens de la commune ou, en l'absence de candidatures, sur des locataires dont les activités se déroulent à proximité.

La mise en location des appartements de la Rte de Mussillens (Ferme communale) ne changera sans doute pas les critères de choix mais impliquera une réflexion plus approfondie sur les montants des loyers puisque, contrairement aux appartements existants, il faudra réfléchir à créer un équilibre entre les coûts d'investissement et les revenus indispensables. L'élaboration d'un règlement communal sur les loyers, tel que proposé en Conseil général l'an passé, nous apparaît ainsi actuellement prématuré. Le Conseil communal reprendra cette question dans le courant de l'année prochaine, une fois que l'ensemble des travaux de la ferme communale auront été adjugés et qu'une vue d'ensemble des appartements communaux de Cheyres et de Châbles sera possible.

Je vous remercie de votre attention.

M. Fabien Monney

Je vous rappelle que le mercredi 1^{er} juillet 2020 nous accueillerons notre nouveau collaborateur au service des parcs et chemins : M. Théo Dessarzin de Lully.

Aussi pour info, je vous informe que nous avons mis en place à la Sarcelle et sur le point de vue de Cheyres deux nouveaux grills anti-vandale et indestructibles, en acier trempé de 25 mm, ils sont boulonnés au sol sur une plaque en béton. Pour le Crêt, le casier est rempli et donc fonctionnel et à votre disposition. Le grill est toujours en fabrication dans une entreprise en suisse-allemande. Une information par rapport au cimetière de Font qui m'a été relayée, le cimetière de Font est très mal entretenu, il est plein de mauvaises herbes, une intervention a été faite auprès de la commune d'Estavayer et cet après-midi déjà le nécessaire est fait.

Mme Krisztina Prébandier

Concernant l'aménagement du territoire, première petite information : l'atelier participatif du 25 juin à Châbles, seulement 10 Conseillers généraux étaient présents. La prochaine étape sera la synthèse et l'information à la population en automne.

Quelques réponses pour les interpellations/questions du Conseil général

Intervention de M. Louis Bersier

Places de parc et l'aménagement derrière l'école de Cheyres : le projet a été refusé par le SeCA. Les nouvelles exigences qui arrivent font que nous avons l'obligation d'établir un concept de stationnement étant donné que notre village est touristique. Toutes les questions de parcage seront par conséquent traitées par ce dossier-là.

Intervention de M. Yves Chanez

Création d'un skate parc

Participation de M. Fischer habitant de Châbles. Il s'est lancé bénévolement dans ce projet, il est en train de chercher un endroit (normes à respecter). Définir les utilisateurs potentiels, leur nombre et leur besoins. M. Fischer a même proposé de faire des cours d'initiation au skate avec le conseil des parents. Le dossier est entre de bonnes mains.

Intervention de M. Sven Heberling

Liaison TPF Cheyres-Châbles pendant le week-end.

PAL – demande de droit d'être entendu. Un retour des TPF pour l'étude de faisabilité pour élargir l'offre est en cours.

Rive sud du lac – plan d'affectation cantonal

Historique : consultation de la version au mois d'octobre 2019, remarques de la commune et de la COREB, pas de retour de la part du canton. Le délai d'opposition est au 12 juillet 2020.

Les changements affectants notre commune sont : les formulations, plus de précisions, toute construction nouvelle dans le périmètre du PAC est interdite, sous réserve des dispositions contenues dans le présent règlement et pour autant que la législation applicable et les buts de la zone de protection soient respectés, les zones d'interdictions définies pour la baignade et pour la navigation, les plages indiquées et affichage obligatoire, la période d'interdiction totale de fin septembre au 31 mai.

Mme Prébandier détaille les objets sur les cartes.

Les demandes concrètes de la commune sont la modification du tracé du ruisseau. Entretien des passerelles derrière Crevel.

Mme Pascale Arnold

Vous avez voté pour la rallonge CHF 780'000.- et soutenu ainsi la transformation de la ferme communale. En tant que présidente de la crèche les P'tits Potes, je parle au nom du comité de celle-ci et vous remercie. Valérie ne me contredira pas si je vous dis que vous allez faire la joie des P'tits Potes en leur permettant d'être accueillis dans des nouveaux locaux tant espérés et attendus. Parlons maintenant des ressources humaines ; Mme Annick Bellatalla, qui est présente ce soir, a obtenu son diplôme CEFNA et certificat ASC de directrice de crèche, elle a réussi avec brio son examen et on peut la féliciter (applaudissements).

Un autre chantier est donc en route, la dissolution de l'association les P'tits Potes. L'assemblée n'a pas pu avoir lieu à cause de la période de la Covid. Cette assemblée est reportée à l'automne, en date du 29 septembre. En parallèle, on travaille sur la reprise du personnel par la commune, le règlement de crèche communal est en chantier et il vous sera présenté cet automne.

M. Bernard Pochon

Suite au préavis positif de la Commission financière, la commune appliquera la norme MCH2 au 1^{er} janvier 2021.

Quels sont les impacts de la crise du Covid sur les finances communales ?

Difficiles à dire pour l'instant. Les chambres fédérales ont encore légiféré la semaine passée sur les RHT, les loyers, etc. Comment se déroule la reprise ? Y aura-t-il une deuxième vague ? Nous avons effectué une approximation grossière, à prendre avec toute la prudence requise et même quelques pincettes. Nous avons transmis quelques détails de cette approximation à la Commission financière. Cette approximation prévoit un manque de CHF 200'000.- sur les budgets, dont la moitié sur les impôts sur le revenu et à la source. La Commission financière reçoit des informations sur ce sujet, nous espérons vous donner de meilleures projections cet automne.

A noter que le budget de la crèche sera remanié. En effet, il était prévu que l'association de la crèche soit dissoute et que la crèche devienne communale au 1^{er} juillet.

M. Christian Cornioley

Je comptais partager avec vous ce soir les routes, le chlorothalonil et le règlement sur l'eau potable. Concernant les routes, j'ai une magnifique photo qui se situe entre le monument de l'aviateur à Châbles et puis La Vounaise. Ceci pour vous montrer qu'on sait faire avec les petits moyens sans refaire toute la route. La deuxième chose sur les routes est l'investissement sur la rue du Four et le chemin du Communeau. Le Communeau est terminé et le trottoir à la rue du Four sera terminé d'ici 2 semaines. Le troisième point concernant les routes à partager avec vous est la présentation très attendue - vu que je suis très souvent interpellé là-dessus - de la zone 30km/h à Cheyres. L'expertise vient d'être terminée, nous détenons un bon dossier. Je viendrai faire une belle présentation sans demande de crédit. On valide par étape, j'ai bien compris.

Concernant le 2^{ème} sujet qui hante mes nuits : le chlorothalonil. Trois choses à retenir ; la première : c'est le résultat exhaustif des contrôles, souvent et régulièrement demandés. Nous allons les mettre à disposition des citoyennes et citoyens sur notre site internet dès la fin de la semaine ; ils seront accessibles. La deuxième : nous avons une importante séance avec mon partenaire de l'ARRIBRU demain, je vous rappelle que pour le 17 juillet, nous devons livrer au SAAV un plan d'action par rapport aux relevés et aux analyses. Le troisième point : une conférence de presse au niveau du canton est en cours d'organisation pour le 6 juillet sur le même thème.

Et le 3^{ème} thème à partager, c'est le règlement de l'eau potable. Pour rappel, suite à la fusion, deux règlements restent à élaborer : eaux usées et eau potable. D'ici la fin de l'année, on va attaquer le règlement de l'eau potable, dont l'épreuve est déjà bien avancée. Il y a eu une première présentation qui a été faite à la Commission financière. Il est actuellement en consultation au Service des communes et il sera présenté au prochain Conseil général.

La présidente remercie les Conseillers communaux et passe au point suivant.

12. Informations du Conseil général

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ?

La présidente passe la parole à **M. Daniel Chanez**, président de la commission financière

Mesdames, Messieurs,

En date du 9 juin 2020, la Commission financière a rencontré Messieurs Bernard Pochon, Conseiller communal, et François Guerry, Boursier communal. Lors de cette séance, il a notamment été question de l'application des normes comptables MCH2, initialement prévues dès le 01.01.2021. Suite à la situation liée au coronavirus, le Canton a décidé de laisser le choix aux Communes d'introduire ces normes soit au 01.01.2021, soit au 01.01.2022. Il nous a été assuré que la Commune était actuellement prête, tant quant aux ressources humaines (travaux préparatoires effectués), aux ressources financières (pas d'incidence défavorables sur les comptes) ainsi qu'aux ressources informatiques. Au vu de ce qui précède, la Commission financière s'est prononcée favorablement à une introduction au 01.01.2021.

Commission de l'aménagement du territoire

Néant.

Commission des naturalisations

Néant.

Commission de bâtisse – M. Stéphane Rey

Premièrement merci aux Conseillers communaux pour le crédit complémentaire pour le projet de la ferme comme présenté. Nous nous réjouissons de pouvoir aller de l'avant très prochainement. Avec ce projet, il y aura la mise à l'enquête officielle. Merci encore pour votre soutien.

13. Divers

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ?

La présidente passe la parole à **Mme Janine Grandgirard**.

En lisant l'article paru dans « La Liberté » sur la démolition des chalets de la rive sud du lac de Neuchâtel, j'ai été surprise d'apprendre que dans notre commune, seule la cabane du pêcheur Arm était touchée par le règlement du plan d'affectation cantonal des réserves naturelles de la rive sud du lac de Neuchâtel.

Après un contact avec la famille Arm qui est très attachée à ce lieu, je vais vous faire un résumé de la situation.

La famille de Roger Arm, pêcheur professionnel, est arrivée à Cheyres en 1935.

La cabane de pêche a été construite au début des années 1950 ainsi que le chemin d'accès et la plantation des arbres.

A relever, que certains membres de la famille parle qu'en 1938 déjà M. Roger Arm occupait un dépôt sur le site.

Elle n'est pas équipée d'électricité, ni d'eau courante et encore moins d'un système d'évacuation des eaux usées.

Ce bâtiment et ses annexes ont été exploités comme locaux de travail et de rangement de matériel de pêche de manière continue jusqu'en 2010, date du décès de M. Henri Arm.

L'endroit n'est accessible que par un sentier pédestre ou par voie lacustre.

Depuis 1953, la famille Arm verse une redevance annuelle pour une autorisation de concession auprès de l'Etat de Fribourg.

Comme décrit dans le préavis de la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage du 12.10.2012, il est mentionné :

« Ancien bâtiment de pêche, il n'est toutefois pas comparable aux maisons de vacances des autres zones, notamment du fait de son usage antérieur ».

Le site en question nommé « plage à Arm » par les Cheyrois est un lieu de baignade des villageois et des résidents du caravaning.

L'endroit n'a jamais fait l'objet d'une tentative de privatisation contrairement à la majorité des chalets de vacances visés par le nouveau Plan d'affection cantonal (PAC).

Les bâtiments de pêche ont été construits sur des piliers de brique de sorte à résister aux caprices météorologiques et des crues du lac.

Diverses options ont été considérées, pour maintenir une activité à cette cabane dont l'utilisation de la structure existante par les pêcheurs amateurs, mais leur proposition n'a pas retenu l'attention de l'Autorité.

En raison du caractère particulier de ces lieux constituant aux yeux de nombreuses personnes un patrimoine historique important (derniers témoins de l'activité de la pêche à Cheyres durant 8 décennies), du type de construction respectueux de l'environnement et surtout des principaux objectifs du PAC, la famille Arm souhaite que cette cabane puisse être préservée.

Elle propose d'en faire don à l'Association de la Grande Cariçaie, ou à toute autre association, qui aurait la mission d'en faire un lieu de partages et de découvertes relatives à la nature ou même un lieu privilégié pour des cours aux élèves de l'école primaire du village.

Je vous propose - afin de soutenir le maintien de cet endroit tel qu'il est aujourd'hui - de demander à la Commune de Cheyres-Châbles de faire opposition à la démolition de la Cabane de pêche de la famille Arm et de la voter ce soir afin de respecter le délai imparti de la mise à l'enquête publique parue dans la feuille officielle le 12 juin 2020. Je relève également que la famille est présente.

La présidente remercie Mme Grandgirard et informe qu'après discussion au sein du bureau du Conseil général, il est d'avis de mettre cette proposition au vote ce soir au vu des délais de recours au 12 juillet. Nous allons procéder à deux votes, d'abord pour savoir si le Conseil général est d'accord de voter ce soir et si le Conseil général est d'accord de voter ce soir, nous passerons à un deuxième vote qui est la proposition que le Conseil communal fasse opposition à la destruction de la cabane.

M. Bernard Pillonel

Je fais part de mon soutien à la proposition de Mme Janine Grandgirard. Je pense qu'on doit faire la différence entre des chalets de vacances et une cabane de pêcheurs. Une réaffectation de cette dernière pourrait servir à différents projets, comme par exemple un lieu d'exposition sur la pêche, un lieu d'observation de la faune, un lieu d'animation pour les écoles. Comme toute la population de Cheyres aime cet endroit, ce serait tout à fait logique que la commune fasse un pas dans ce sens-là. Au sein des membres du Conseil général, je pense qu'il y a aussi des gens qui aiment cet endroit. J'en veux pour preuve la liste n° 2 qui, lors de sa campagne électorale, a fait la photo devant cet objet. Pour moi, chers collègues, il est de notre devoir de préserver ce patrimoine historique de notre commune en demandant au Conseil communal de faire opposition à cette destruction.

M. Jean-Christophe Sauterel

Effectivement, on a fait notre photo devant cette cabane, c'était un moment assez particulier. D'un point de vue personnel, on peut parfaitement soutenir ce projet. La question à se poser c'est si juridiquement, la commune peut faire opposition, si elle est en capacité de le faire - pas

formellement - mais si juridiquement elle a la compétence pour faire opposition, je n'en suis pas sûr. Il ne faut pas se leurrer, c'est peut-être une démarche qui, symboliquement est importante, mais qui pourrait ne pas atteindre l'objectif souhaité, parce que tout simplement la commune n'est pas habilitée à faire opposition à cette démolition.

Mme Krisztina Prébandier répond :

Alors il faut savoir que cette cabane se trouve sur le territoire cantonal et donc que la parcelle ne nous appartient pas. Que la location du terrain est échue, le contrat n'est donc plus valable parce que dans son contenu, il est clairement signalé que le canton peut reprendre le terrain n'importe quand et que lors de la démolition de cette cabane, tous les frais reviennent aux propriétaires. Je me pose la question sur quelle base on peut faire opposition. Quand nous étions sur place, il y a une année, avec la famille et le département, on a posé déjà cette question au canton de créer un endroit touristique et de souvenirs. La réponse était clairement non.

M. Philippe Rapo

Effectivement pour moi c'est plutôt émotionnel cette future destruction, car c'est vraiment un endroit juste extraordinaire. Il est clair que cela ne nous appartient pas. On peut quand-même essayer de faire quelque chose. On s'y est pris un peu tard, mais les idées qu'il y a derrière, elles sont là. C'est un magnifique objet et je ne peux que soutenir mon opposition à cette destruction.

Mme Janine Grandgirard

Si la commune ne peut pas faire opposition, au moins qu'elle fasse un soutien à ce bâtiment. Qu'elle veuille soutenir ce bâtiment tel qu'il est. Ce ne sera pas un usage privé, se sera plutôt pour la nature, les écoles. Ce bâtiment ne dérange personne, il est là, les gens pourront toujours y aller, se baigner. Il faudrait que la commune soutienne cette cabane.

Mme Krisztina Prébandier

Soutenir y'a pas de soucis, mais c'est à la famille de faire opposition puisque cela leur appartient.

Mme Janine Grandgirard

La famille fait opposition, mais nous aimerions un soutien de la commune.

M. Yves Chanez

Je pense peut-être que la famille devrait se tourner vers la Grande Cariçaie, peut-être qu'eux peuvent défendre ça. Il faut peut-être se tourner vers les instances qui ont les compétences pour faire bouger le canton.

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui sont d'accord de voter ce soir sur cette proposition étant donné les délais courts que nous avons à disposition pour le recours, c'est-à-dire au 12 juillet, lèvent la main. »

Approbation : 27 Avis contraire : 0 Abstention : 0

La présidente passe donc au deuxième vote.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la proposition de Mme Janine Grandgirard demandant au Conseil communal de Cheyres-Châbles de faire opposition à la démolition de la Cabane de pêche de la succession de Henri Arm pendant le délai imparti de la mise à l'enquête

publique, concernant la modification du plan d'affectation cantonal des réserves naturelles sur la rive sud du lac de Neuchâtel, lèvent la main.»

Approbation : 27 Avis contraire : 0 Abstention : 0

La proposition de Mme Janine Grandgirard est approuvée par 27 voix.

M. Daniel Märki

Je remercie et félicite la commune ainsi qu'à ces employés pour les différents aménagements qui ont été faits dans le village de Cheyres. Je pense en particulier à trois aménagements : au chemin modifié entre l'église et l'école avec des aménagements de fleurs et également la possibilité de passer à vélo, ce qui n'était pas le cas auparavant. A la décoration du rond-point à l'entrée du village, qui est très très joliment réalisé avec des fleurs, c'est vraiment quelque chose qui est très esthétique. Un dernier élément qui est juste devant la grande salle c'est la présence d'une barque qui est décorée avec des fleurs et qui donne vraiment une jolie touche nautique et estivale au village. Ce sont des aménagements qui font chaud au cœur pour les habitants de ce village et pour les gens qui traversent notre commune. Merci.

M. Philippe Rapo

C'était pour remercier la commune parce qu'au niveau financier, je peux vous dire que maintenant après 9 ans qu'on est là, je m'occupe de la Commission financière, on vient vraiment à quelque chose d'intéressant, on a des réponses claires et nettes. Je remercie spécialement Bernard Pochon, qui n'est pas du métier, je peux vous dire qu'il a fait quelque chose d'extraordinaire. Lorsqu'on a passé les comptes en revue, c'était très clair, très net et c'est exactement comme ça qu'on veut. Merci beaucoup !

Avant de terminer cette assemblée, la présidente rappelle la deuxième balade gourmande, organisée par Cheyres-Châbles Tourisme, qui aura lieu le 22 août. Concernant le 1^{er} août, les informations suivront. M. Bernard Pochon informe que le 1^{er} août aura lieu, mais la manière dont il sera organisé sera décidé mercredi.

La parole n'étant plus demandée, la présidente remercie les membres du Conseil communal et du Conseil général, de la presse et donne rendez-vous le lundi 5 octobre à 20 heures à la salle communale de Châbles. Elle remercie M. Florian Huguet pour la mise en place des mesures sanitaires. Il n'y aura pas d'apéritif afin de respecter les mesures de protection, mais le cœur y est. La présidente souhaite un très bel été à toutes et à tous pendant lequel vous pourrez découvrir notre belle région. Prenez soin de vous. Elle clôt la séance à 22h53.

Pour le bureau du Conseil général

La présidente
Magali Chanez

La secrétaire
Laetitia Wenger

Cheyres, le 4 juillet 2020

Prochaine assemblée du Conseil général le lundi 5 octobre à 20 heures à Châbles.